



17^{ème} VIDE GRENIER

Dimanche 22 Mai 2022 – de 8h à 17h

Place de l'église à DUINGT - Entrée Libre

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

(à retourner au Sou des écoles de Duingt - 44, rue des Prés Bernard – 74410 DUINGT)

Je soussigné(e):

NOM: PRÉNOM:

Né(e) le:/...../..... à Département: Ville:

Adresse:

CP: Ville: Tél:

E-mail:

Titulaire de la pièce d'identité n.: Délivrée le:/...../.....

par:

N. d'immatriculation de mon véhicule:

à compléter par les professionnels:

Représentant la Société/Association (Raison sociale):

N. de registre du commerce/des métiers: de:

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de:

Je réserve un emplacement pour _____ mètre(s) linéaire(s) à 5 € le mètre = _____ €

PARTICULIER	PROFESSIONNEL
DÉCLARE SUR L'HONNEUR	
<ul style="list-style-type: none">- ne pas être commerçant(e);- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L. 310-2 du code de commerce);- non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année 2022 (art. R321-9 du c.p).- avoir pris connaissance du règlement	<ul style="list-style-type: none">- être soumis au régime de l'art. L 310-2 du Code du commerce;- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art. L. 312-7 du Code pénal);- avoir pris connaissance du règlement
Fait à le	Fait à le
Signature	Signature
JOINDRE	
- photocopie carte d'identité recto verso	- photocopie n° d'inscription au RC

Modalités de règlement :

- par espèce ou par chèque à l'ordre du Sou des Ecoles
- en ligne sur le site Hello-Asso en flashant le code ci-après :



✉ lesouduingt@gmail.com  Sou des Ecoles de Duingt

☎ 06 63 20 47 76 / 06 72 91 78 03 / 06 61 79 93 78


Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

1. L'entrée du vide grenier est libre.
2. **L'emplacement sera seulement réservé à réception du dossier complet** (chèque, carte d'identité, ou inscription au R.C. pour les professionnels et bulletin d'inscription signé)
Le choix de l'emplacement ne sera pas possible.
3. Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé avant paiement de la totalité due.
4. L'association se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 8h, en aucun cas la somme versée ne pourra être remboursée.
5. Aucune vente d'objets et de meubles neufs ne peut être acceptée.
6. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
7. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel.
8. **La vente de boisson et la petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.**
9. Quel que soit le temps, se munir d'un parasol.
10. Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant 17h.
11. **Attention, le véhicule sera garé sur l'un des parkings - précisé au moment du placement - en dehors de l'aire du vide grenier. Les véhicules ne peuvent pas stationner à côté du stand.**
12. Je m'engage à me munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au R.C.
13. Les chèques seront encaissés après la manifestation.
14. **Je m'engage à tenir mon stand ouvert de 8h à 17h et à quitter les lieux avant 18h en ayant débarrassé et nettoyé correctement mon espace occupé.**
15. **L'installation s'effectuera entre 6h30 et 8h.**

Le Sou des écoles de Duingt, 44 rue des Prés Bernard, 74410 DUINGT

✉ lesouduingt@gmail.com  Sou des Ecoles de Duingt

 06 63 20 47 76 / 06 72 91 78 03 / 06 61 79 93 78

POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE